



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 15/07/2024

**OBJET : Convention de servitude de passage pour l'installation d'un micro station et une canalisation souterraine (sentier des Pothières)**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 26**

**Date convocation 08/07/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quinze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

**Etaient présents :**

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI (arrivée en cours de séance), Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI (arrivée en cours de séance), Fabrice MORICHON, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

**Absents excusés :** Max DURMARQUE, Stéphane DUTHEIL, Didier RICHERD

**Procurations :**

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET

Karim MOYENIN OUARDI à Pascal ANTHOINE

Roseline MHARI AGOURRAME à Luc FERJULE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

La commune est propriétaire du Sentier des Pothières qui dessert la propriété de Mr PLISSON cadastrée AP n° 233.

Sa propriété n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif et l'installation non collective actuelle est vétuste. Pour des raisons techniques, une micro station ainsi qu'une nouvelle canalisation doivent être installées sur le Sentier des Pothières.

Mr PLISSON a obtenu un accord de principe pour cette mise en place mais cette autorisation doit faire l'objet d'une convention de servitude de passage pour l'installation à demeure d'une micro station de 2,38 m X 1,58m souterraine ainsi qu'une canalisation souterraine en PVC Ø 100 sur une longueur totale d'environ 15 mètres ainsi que ses accessoires.

062/2024

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 069-216900092-20240715-0622024-DE



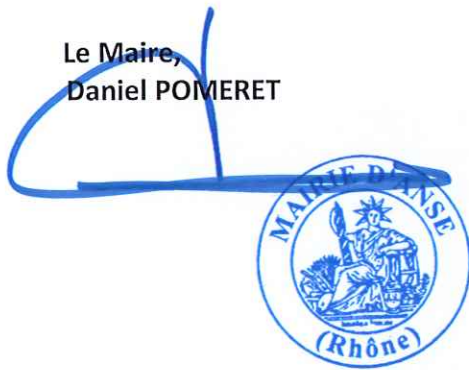
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des votants**

1°) **APPROUVE** la convention de servitude de passage à intervenir telle que décrite ci-dessus

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente convention de servitude

3°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité nécessaire

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND